

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 30 AVRIL 2021**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 avril 2021.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20210430/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20210430/access.html>

Le 30 avril 2021, à 13h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans

- Développement d’OP3FT China,
- OP3FT Branches / Changement de l’adresse légale d’OP3FT China,
- Paiement par l’Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d’exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l’ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l’Internet n’a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l’Article 13 des Statuts, le Conseil d’administration n’est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l’occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d’administration oriente le travail de l’équipe de l’OP3FT, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l’ordre du jour de la réunion, le Conseil d’administration prend acte des points suivants et prend à l’unanimité les décisions suivantes.

DÉVELOPPEMENT D’OP3FT CHINA

Le Conseil d’administration prend acte de la signature par OP3FT China d’un bail d’un an, renouvelable par tacite reconduction, auprès d’un centre d’affaires dans l’arrondissement de Haidian, à Pékin, afin d’emménager dans un nouveau bureau plus spacieux, à proximité immédiate des grandes universités technologiques de Pékin.

OP3FT BRANCHES / CHANGEMENT DE L’ADRESSE LÉGALE D’OP3FT CHINA

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d’administration de l’OP3FT du 5 mars 2019. L’objet d’OP3FT Branches est l’implantation dans tous pays étrangers d’antennes locales de l’OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l’OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l’OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l’OP3FT, qui est l’Actionnaire Unique d’OP3FT Branches.

Dans ce cadre, le Conseil d’administration de l’OP3FT adopte les résolutions suivantes concernant OP3FT Branches :

« **Première résolution** - *Changement de l’adresse légale d’OP3FT China*

L’Actionnaire Unique décide de modifier les statuts d’OP3FT China :

Modification de la clause de l’article 2 du chapitre 1 “Considérations générales” portant sur l’adresse légale d’OP3FT China.

L'ancienne formulation était :

法定地址：北京市朝阳区东三环中路20号楼4层04内512室

(Registered Address of the Company : Room 512, 4/F, No.20 East Middle 3rd Ring Road, Chaoyang District, Beijing)

La nouvelle formulation est :

法定地址：北京市海淀区北三环西路31号23号楼二层212室

(Registered Address of the Company : Room 212, 2/F, Building 23, No.31 North West 3rd Ring Road, Haidian District, Beijing)

Hormis la modification de cet article, les autres articles des statuts d'OP3FT China restent inchangés et les statuts d'origine sont mis en oeuvre. Cette modification des statuts est une continuation des statuts d'origine et a le même effet juridique que les statuts d'origine.

Deuxième résolution - *Pouvoir en vue des formalités de changement d'adresse légale d'OP3FT China*

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à Monsieur Amaury Grimbert, en sa qualité de Directeur Exécutif d'OP3FT China, à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires à la modification des statuts d'OP3FT China adoptée dans la première résolution. »

**PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU
TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR**

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 25 novembre 2020 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 des délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2. Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 15h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864